



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Dépistage et traitement de la maladie de Lyme

Question écrite n° 9543

Texte de la question

Mme Valéria Faure-Muntian appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le danger que représente la prolifération des tiques et notamment les problèmes sanitaires provoqués par leurs piqûres, comme la maladie de Lyme. Les habitants des campagnes, et tout particulièrement les agriculteurs ressentent l'expansion des tiques et des risques de santé qu'elles représentent. Les éleveurs, et plus largement les propriétaires d'animaux vivant en ruralité se sont rendus compte depuis quelques années à quel point ces derniers sont des supports privilégiés pour la dynamique de reproduction (et de multiplication) de ces acariens. Les vétérinaires eux-mêmes constatent l'apparition de nouvelles infections liées aux piqûres et à la cohabitation durable entre animaux et tiques. Au-delà de ces risques pour la santé des cheptels, les humains sont directement touchés avec entre autres la maladie de Lyme, aujourd'hui difficile à détecter et qui constitue un nid à complications pour les personnes infectées. C'est pourquoi elle lui demande quelles sont les actions entreprises par le Gouvernement pour améliorer le dépistage ainsi que les traitements de la maladie chez les humains et également sur les animaux.

Texte de la réponse

En janvier 2017, le ministère chargé de la santé a mis en place un plan de lutte contre la maladie de Lyme et autres maladies transmissibles par les tiques. Ce plan a pour objectifs de renforcer la prévention, d'améliorer et d'uniformiser la prise en charge des patients par la mise à jour des recommandations, et d'organiser des consultations spécialisées pour les patients atteints de maladies transmissibles par les tiques. Des panneaux d'information ont été disposés à l'entrée des forêts les plus fréquentées (plus de 1 500 déjà en place) et des documents de prévention ont été largement diffusés par l'agence nationale de santé publique (ANSP). La surveillance de la répartition géographique de la maladie se poursuit, avec les travaux d'épidémiologie de l'ANSP et l'application internet « signalement-tique » permettant aux particuliers de participer à la surveillance en signalant les piqûres de tiques. La Haute autorité de santé a rendu le 20 juin 2018 des recommandations de bonne pratique qui n'ont pas été endossées par les sociétés savantes concernées. Un travail d'harmonisation est maintenant en cours, à la demande de la direction générale de la santé (DGS), avant une mise à disposition des professionnels de santé. Le ministère en charge de la santé et les agences sanitaires sont engagés pour une pleine reconnaissance des maladies transmissibles par les tiques et pour une prise en charge efficace de tous les patients. La DGS travaille, en lien avec les agences régionales de santé, à la mise en place de centres spécialisés pour la prise en charge des patients. La prise en charge pluridisciplinaire doit permettre de prévenir les errances thérapeutiques, de poser un diagnostic précis et d'éviter un certain nombre de traitements inefficaces. Le ministère de la santé et les agences sanitaires sont engagés pour une pleine reconnaissance des maladies transmissibles par les tiques et pour une prise en charge efficace de tous les patients.

Données clés

Auteur : [Mme Valéria Faure-Muntian](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9543

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 juin 2018](#), page 5243

Réponse publiée au JO le : [16 octobre 2018](#), page 9395